



faire reculer
la pauvreté
c'est faire
avancer
la société



Citoyenneté : de l'accès à l'exercice des droits

11 juin 2010

MARSEILLE

Séminaire de l'année européenne
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Les actes

Séminaire «Citoyenneté : de l'accès à l'exercice des droits»

Marseille le 11 juin 2010

Ouverture

Mme Françoise GAUNET-ESCARRAS Adjointe au Maire de Marseille	4
Mr Fabrice HEYRIES Directeur général de la cohésion sociale	4
Mr Yves-Laurent SAPOVAL Directeur du cabinet de Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE, Ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives	5
Mr Serge DAVIN Ancien directeur adjoint de la DRASS PACA	6

Présentation du contexte et des questionnements : les approches européennes et nationales

Les approches européennes Mme Nathalie NIKITENKO Chef du secteur Travail, emploi, santé, culture au Secrétariat général des affaires européennes	4
Les approches nationales Mr Bernard SEILLIER Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	8

Présentation des trois thèmes de la journée : inclusion financière, santé et culture sous les trois approches « accéder - exercer – partager » Mr Serge DAVIN	10
---	----

Expression culturelle autour de l'exclusion et échanges	11
--	----

Restitution des ateliers	12
---------------------------------	----

Atelier n°1 : Inclusion financière - Bénéficiaire des services bancaires, accéder au crédit, prévenir le surendettement <i>Constats et freins</i> Mme Catherine ARNAUD, CAF des Bouches-du-Rhône	12
---	----

<i>Préconisations</i> Mme Marie-Hellen LAWANI, UDAF 44	13
---	----

Atelier n°2 : Santé - Se soigner, se faire entendre, prévenir et construire ensemble Mr Laurent EL GHOZI, FNASAT-Gens du voyage	13
---	----

Séminaire «Citoyenneté : de l'accès à l'exercice des droits»

Atelier n°3 : Culture - Accéder, créer, partager

Mr Daniel FREDOUT, FRMJC Méditerranée – FRMJC ADL PACA

16

Mr Sylvain LARNICOL, Association « Le Fil Rouge de l'Image »

17

Clôture et synthèse

19

Mr François SOULAGE

Président du Secours Catholique, Ambassadeur de l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Ouverture

Madame Françoise GAUNET-ESCARRAS Adjointe au Maire de Marseille

Bienvenue à Marseille, pour ceux qui ne sont pas Marseillais. La santé est une tradition de longue date dans cette ville : Marseille est une ville de santé. Nous développons de nombreux projets dans le domaine médico-social.

L'actuelle journée se situe dans la continuité des actions mises en œuvre pendant plusieurs années dans le domaine de la cohésion sociale. Par ailleurs, le présent séminaire est le premier qui se tient depuis la mise en œuvre de l'ARS en avril 2010.

L'accès aux droits est un élément fondamental de la lutte contre les exclusions et une porte d'entrée vers l'inclusion sociale. Cette préoccupation nous anime dans l'ensemble des dispositifs médico-sociaux. L'accès aux droits est également un élément fondamental de l'accès aux soins. Nous avons encore beaucoup de travail à accomplir, par exemple en matière de domiciliation mais aussi d'accès à la CMU et à la CMU complémentaire.

Il faut savoir que l'exclusion sociale génère de nombreux problèmes médico-sociaux. Ainsi, certaines personnes ne peuvent pas accéder aux soins de spécialité (soins dentaires, soins ophtalmologiques, soins gynécologiques) car elles ne sont pas en capacité de financer une assurance complémentaire santé.

Nous sommes aussi confrontés à un accroissement inquiétant de la grande pauvreté. Heureusement, les bonnes volontés sont nombreuses face à ces problématiques. L'Université du Citoyen, par exemple, mène des actions dans le sens de l'accès aux droits.

Dans la conjoncture actuelle, nous devons faire en sorte que nos concitoyens puissent mieux s'insérer, que ce soit sur le plan social, psychologique, ou dans les domaines du logement, de la santé et du travail.

Monsieur Fabrice HEYRIES Directeur général de la cohésion sociale

Je suis très honoré d'ouvrir ce séminaire organisé dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'actuel séminaire est le deuxième d'un cycle de quatre rencontres. Cette Année européenne a été initiée par les autorités européennes. Au sein du Ministère des Affaires sociales, nous avons choisi de relayer et de porter ce projet qui nous paraît important.

Nous devons relayer cette Année européenne car les situations de pauvreté sont une réalité que nul n'ignore. La crise récente a rendu ces situations plus nombreuses encore. Ceux qui sont frappés par ces difficultés savent que l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a un sens.

Nous devons également mettre en lumière les politiques sociales qui ont permis à la France de traverser la crise dans des conditions plus favorables que celles de ses homologues européens. Tous s'accordent sur le fait que les politiques sociales françaises ont permis de protéger nos concitoyens. Cela signifie-t-il que ces politiques sont parfaites ? Elles ne le sont pas. Ces dispositifs sont performants mais nous devons veiller à maintenir et à renforcer leur efficacité, ce qui implique de développer une approche pragmatique d'expérimentation et d'évaluation.

L'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une occasion d'examiner les productions issues de nos politiques sociales. Nous pourrions ainsi valoriser la contribution de chaque association ou de chaque individu à la construction des politiques sociales. Cette Année nous invite également à lancer et à expérimenter des idées, mais aussi à émettre des suggestions qui nous permettront, au niveau local, national et européen, de faire progresser nos politiques.

L'actuel séminaire vient par ailleurs s'inscrire dans la construction de la Stratégie européenne pour 2020, qui devrait rehausser les exigences sociales de l'Europe en fixant des objectifs concrets de réduction de la pauvreté.

Marseille a été retenue pour le présent séminaire car cette ville connaît des enjeux sociaux particulièrement forts. Les acteurs locaux du champ social montrent un dynamisme apprécié. Les services locaux tels que la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont eux-mêmes très dynamiques, ce qui permet de soutenir le travail des associations.

Le présent séminaire a été préparé par l'Etat, les collectivités locales et un certain nombre d'associations. Le public de ce séminaire est lui aussi pluriel : des professionnels et des usagers se côtoient dans la salle.

J'aimerais souligner que la citoyenneté devient pleine uniquement si l'exercice des droits est satisfaisant. Nous évoquerons la thématique de l'accès aux droits sous l'angle financier, culturel et dans sa dimension de santé. Les ateliers qui nourriront nos travaux seront traversés par trois sujets transversaux :

- les limites et les obstacles à l'accès aux droits ;
- le développement d'une approche pragmatique basée sur l'expérimentation et l'évaluation ;
- la participation des usagers.

Monsieur Yves-Laurent SAPOVAL
Directeur du cabinet de Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE,
Ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives

Je vous présente les excuses de Monsieur le Ministre, qui n'a pas pu se libérer même s'il l'aurait voulu. Je remercie en son nom les organisateurs de l'actuel séminaire ainsi que les participants.

Le travail d'un Directeur de cabinet est en général un travail sédentaire : ce déplacement est pour moi une grande chance de retrouver le terrain, et de revoir des personnes avec qui j'ai travaillé. Je rédigerai un compte-rendu fidèle de notre journée. Les stands installés autour de l'auditorium séminaire montrent des projets extrêmement intéressants.

Je ne monopoliserai pas davantage la parole car ce qui est important n'est pas ce que j'ai à dire, mais ce que vous direz. Nous sommes évidemment porteurs d'attentes fortes quant à la production du présent séminaire.

Serge DAVIN
Ancien directeur adjoint de la DRASS PACA

Monsieur Jehan-Noël FILATRIAU, Directeur général adjoint de la Solidarité au Conseil général des Bouches-du-Rhône, nous rejoindra en fin de matinée. Monsieur Michel VAUZELLE, Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'excuse de son absence et présente ses vœux de réussite à notre manifestation.

Présentation du contexte et des questionnements :
les approches européennes et nationales

Les approches européennes
Nathalie NIKITENKO
Chef du secteur Travail, emploi, santé, culture
au Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)

D'aucuns reprochent parfois aux autorités européennes de manquer de lien avec le terrain. Ma présentation a pour objet de vous démontrer que les dispositifs européens sont étroitement liés à vos actions concrètes.

Le SGAE est une mission interministérielle d'arbitrage, dont l'objet est de coordonner les positions interministérielles et d'assurer le lien avec la représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne.

Les Ministres de l'emploi et des affaires sociales ont été réunis au Luxembourg dans le cadre d'un Conseil. Très prochainement, les chefs d'Etat se réuniront à leur tour. Ils définiront des objectifs en matière de réduction de la pauvreté.

La lutte contre la pauvreté est une préoccupation de longue date. Depuis 1975, trois programmes se sont succédé sur ce sujet. Le traité d'Amsterdam a permis d'agir plus directement mais les politiques sociales et de santé sont, au titre du principe de subsidiarité, des compétences des Etats-membres.

Une recommandation du Conseil européen de 1992 traite des questions d'inclusion et notamment du revenu minimum des citoyens. La plupart des Etats ont mis en œuvre des structures assurant un revenu minimum, à l'exception de la Grèce et de la Hongrie. Cependant, dans certains Etats, ce revenu reste extrêmement faible.

Depuis 2005, le risque de pauvreté reste stable aux alentours de 16 ou 17 %. Le seuil national de pauvreté correspond à 60 % du revenu médian par adulte. La mesure de la pauvreté en 2008 montre

qu'une part de 17 % de la population était menacée de pauvreté au niveau européen. En France, 13 % de la population est concernée mais en Hongrie ou en Bulgarie, le risque excède 20 %. Aux Pays-Bas, ce risque ne dépasse pas 9 %. En Allemagne, le taux de pauvreté est de 11 % dans certaines régions, mais il peut atteindre 27 % dans d'autres.

La méthode de travail des autorités européennes repose sur des échanges d'informations dans le cadre de la méthode ouverte de coordination, qui est une méthode de convergence entre Etats. Cette méthode implique que les Etats se réunissent et échangent leurs bonnes pratiques à l'occasion de divers séminaires. Les Etats ont ainsi pu définir des indicateurs communs. Ainsi, en 2000, des indicateurs ont été construits afin de quantifier la pauvreté en conditions de vie, c'est-à-dire les difficultés financières concrètes des ménages, par opposition à la pauvreté monétaire.

Les thématiques de vos ateliers sont aussi trois préoccupations examinées au plan européen.

- **L'inclusion financière**

Elle est surtout traitée sous la forme d'études et de projets jusqu'ici. Ces études ont permis de quantifier le nombre d'Européens éprouvant des difficultés dans le domaine bancaire. Ainsi, 2 adultes sur 10 n'ont pas accès aux opérations bancaires et 3 sur 10 n'ont aucune épargne. Au sein des nouveaux Etats, un tiers de la population est exclue financièrement ; 50 % des adultes n'ont accès ni à un compte courant, ni à un produit d'épargne.

La Commission a lancé une consultation sur cette problématique et notamment sur l'accès au compte bancaire de base. Les Etats-membres ont des approches très différentes en la matière : la France et d'autres pays ont ainsi conçu une politique relativement large, portant sur l'inclusion financière, et engagé leurs premières démarches dans ce sens. D'autres Etats-membres ont construit des stratégies d'éducation des populations en vue de faciliter l'accès au compte bancaire, au prêt et au conseil personnel, mais aussi l'accès au conseil et aux services renforcés. L'action complémentaire de la Commission pourrait revêtir une forme similaire.

- **Les inégalités de santé**

La santé est un sujet d'actualité. En effet, le Conseil emploi et Affaires sociales a émis des conclusions sur le thème de la solidarité en matière de santé. La Présidence espagnole avait développé cet objectif pendant six mois. La Commission européenne a également construit une communication sur les inégalités de santé en Europe.

Dans l'ensemble des Etats-membres, les considérants sociaux des inégalités de santé sont similaires. Au niveau européen, les parties prenantes s'attachent à construire des politiques de réduction des inégalités de santé, mais aussi à mesurer ces inégalités. Les Etats partagent leurs connaissances sur la thématique des inégalités de santé.

- **La culture et l'inclusion sociale**

Ce thème est celui de vos trois thèmes qui a été le moins exploré au plan européen. La Présidence belge a décidé de faire de l'inclusion sociale une thématique transversale de l'ensemble de sa Présidence.

Cette Présidence débutera le 1^{er} juillet 2010. Un certain nombre de manifestations émailleront cette période de six mois. Des conclusions seront rédigées sur cette thématique pour le Conseil Éducation, Jeunesse et Culture (EJC) du 18 novembre 2010. Par conséquent, vos échanges ne pourront qu'alimenter ces conclusions et donc les politiques de culture et d'inclusion sociale.

La lutte contre la pauvreté a été un des objectifs de la Présidence française, qui a organisé une table ronde sur ce sujet. L'objectif européen en matière de pauvreté et d'inclusion sociale est fortement soutenu par la France. En décembre 2008, pendant la Présidence française, les conclusions relatives à l'inclusion active ont été adoptées. Cependant, les Etats-membres éprouvent des difficultés à se mettre d'accord sur des objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté. Jusqu'ici, les parties prenantes se sont engagées à mener des politiques de réduction la pauvreté, sans pour autant quantifier leurs objectifs. Depuis le début de l'année 2010, le renouvellement de la stratégie européenne est une occasion de faire de la lutte contre la pauvreté un des cinq objectifs des chefs d'Etat. Cette stratégie européenne sera mise au débat dès le 17 juin 2010.

Les Ministres, quant à eux, préparent la définition d'objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté. Les autorités françaises ont défendu la mise en œuvre d'un tel objectif tout au long des négociations. Le Conseil Emploi et Affaires sociales propose de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes en situation de risque de pauvreté en Europe. Nous espérons que le Conseil des Chefs d'Etat s'accordera sur cet objectif.

Les apports issus de l'Année de lutte contre la pauvreté nourriront très concrètement notre réflexion ainsi que le débat au niveau européen. Nous espérons disposer dès la fin de l'année 2010 de nouveaux éléments qui nous permettront de renforcer la lutte contre la pauvreté.

Les approches nationales

Bernard SEILLIER

**Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté
et l'exclusion sociale (CNLE)**

Ma passion pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est une passion de longue date. J'ai fait la connaissance de René LENOIR en 1974. C'est à partir de sa réflexion que j'ai construit la mienne, que je vais vous présenter.

Le CNLE est chargé d'une fonction de réflexion : il doit servir d'interface entre les différents intervenants de l'action sociale et les décideurs. Notre prise de conscience d'un dysfonctionnement structurel dans nos sociétés remonte aux années 70. Nous pourrions toutefois rappeler que dès la fin de la Deuxième guerre mondiale, il était envisagé de prévenir les risques d'exclusion, voire de persécution des populations, en réaction à la barbarie constatée pendant cette guerre.

Les régimes totalitaires d'exclusion et de persécution sont caractérisés par le refus de reconnaître une identité juridique à la personne humaine. L'exclusion est donc très fortement liée à l'injustice : pour lutter contre l'exclusion, il convient de développer un régime politique juste.

A compter des années 70 et de la première loi relative aux institutions sociales et médico-sociales, un certain nombre de grandes lois se sont succédés. En 1988, le RMI a été institué. En 1998, une loi fondatrice de la lutte contre la pauvreté a été publiée. L'année suivante, la CMU a été mise en œuvre. En 2007, la loi pour le droit au logement opposable est venue compléter le dispositif.

La loi de 1998 est un texte incontournable. Je milite pour l'affirmation de ses grands principes, tels que la notion d'accès de tous aux droits fondamentaux. Cette notion entérine l'égalité de dignité des personnes. Elle propose, non pas de créer des droits spécifiques pour certaines populations, mais de garantir l'accès de tous au droit. Dans une société qui dérive vers un individualisme de plus en plus

marqué, des droits individuels et subjectifs voient le jour. Nous devons dans ce contexte rappeler la nécessité des droits fondamentaux.

La loi de 1998 a identifié des domaines dans lesquels chacun doit avoir accès à des droits :

- l'emploi ;
- le logement ;
- la protection de la santé ;
- la justice ;
- l'éducation ;
- la formation ;
- la culture ;
- la protection de la famille et de l'enfance.

Sans instituer des droits spécifiques à une catégorie sociale, cette loi prévoit de protéger la famille et l'enfant plus que d'autres populations, compte tenu de leur grande faiblesse. Nos politiques devraient faire connaître ces droits, en prévenir l'exclusion et plus globalement assurer un épanouissement global de l'individu dans la vie sociale.

Le développement du stress au travail, qui est un problème de fond, est de nature à remettre en cause le postulat selon lequel être inséré dans la vie sociale est automatiquement un élément épanouissant. Cependant, nous considérons toujours que l'inclusion sociale est un facteur d'épanouissement, et donc que l'exclusion est un obstacle sérieux à l'épanouissement des personnes.

La loi de 1998 a conduit le CNLE et l'Observatoire de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale à mettre en œuvre une dynamique alliant observation et action. Cette dynamique repose sur le postulat selon lequel la cohésion sociale peut être consolidée par des actions politiques, juridiques et financières. Cependant, ce postulat est remis en cause : l'hypertrophie législative montre ses limites. Chaque année, 100 à 200 lois sont votées ; nul n'est censé ignorer la loi mais il est difficile de vivre dans une parfaite connaissance des textes si ceux-ci ne cessent de se multiplier. Il convient de contenir la multiplication des textes et de réaliser des études d'impact avant d'en adopter de nouveaux.

L'autre dérive actuelle qui me préoccupe est la multiplication des indicateurs d'évaluation et de performance dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Ces indicateurs peuvent s'avérer réducteurs, voire nuisibles pour les entreprises d'insertion. En effet, même si une personne a mis 30 ans à se désintoxiquer de l'héroïne, cela n'en reste pas moins une grande victoire. Il est d'ailleurs positif que des acteurs aient eu la patience d'accompagner la personne pendant 30 ans.

J'aimerais souligner les conflits de droits qui peuvent émerger. Certains naissent d'une contradiction entre le droit applicable dans un pays et celui qui est applicable dans un autre ; les immigrés sont parfois confrontés à ces conflits. D'autres conflits de droits peuvent émerger entre individus ; nous devons par exemple veiller à la transparence des dispositifs DALO pour empêcher que le dispositif soit taxé de favoritisme.

Pour mieux comprendre l'état du droit, je vous propose de distinguer les droits subjectifs des droits objectifs. Prenons un exemple : l'équilibre de la loi Veil repose sur la tenue d'un entretien préalable. Cet entretien a pour objet de rechercher des solutions pour sortir la femme de sa situation

de détresse. La loi ne le présente pas comme une occasion de dissuader la femme d'avorter. La finalité de l'entretien est de régler le conflit de droit existant entre :

- le droit objectif que détient l'embryon, qui est le droit de vivre ;
- le droit subjectif que détient la mère, qui est le droit de ne pas supporter la détresse qui est la sienne, et donc d'avorter.

La suppression de cet entretien, en dépit de notre recours auprès du Conseil constitutionnel, instaure un déséquilibre dans ce conflit de droits. Nous avons intérêt à considérer le droit sous l'angle philosophique, et à maîtriser la multiplication des droits subjectifs. En effet, notre société est empêtrée dans son propre individualisme, ce qui est contradictoire avec l'accès de tous aux droits fondamentaux.

D'autres inégalités existent : ainsi, le Président de la République est accompagné en permanence par une unité de soins. Il est impossible de déployer un tel dispositif pour tous, et donc de garantir une parfaite égalité de droits dans le domaine de l'accès aux soins. S'il est considéré dans l'arrêt Perruche que la société doit une indemnité aux parents pour leur avoir laissé concevoir un enfant handicapé, j'ai de fortes inquiétudes pour le droit social et médical. Nous devons rester vigilants sur ces dérives qui pourraient amener notre société fracturée (subissant une fracture sociale) à devenir une société insensée (dépourvue de sens).

Le dispositif RSA et le système de gestion des allocations familiales sont menacés par une dérive de recherche de performance. Cette dérive fait perdre aux dispositifs leur humanité. Or une société humaine a une dimension métajuridique, qui dépasse les conceptions purement rationalistes. Le droit d'aimer et d'être aimé nous est indispensable : comment garantir l'accès à ce droit ? On ne peut le garantir que par la reconnaissance d'un regard humain sur l'autre, qui n'est pas un regard d'ordre juridique mais philosophique. Les Etats doivent renouer avec les fondements philosophiques de leur légitimité. En effet, il n'existe pas d'Etat qui puisse œuvrer contre la pauvreté avec des dispositifs purement financiers ou utilitaristes.

Nous ne devons pas interrompre les actions d'accompagnement actuelles, fussent-elles utilitaristes, car elles sont indispensables. En revanche, nous devons veiller par ailleurs à réintroduire de l'amitié, de l'affection et de la tendresse entre les individus.

Présentation des trois thèmes de la journée : inclusion financière, santé et culture sous les trois approches « accéder - exercer – partager »

Serge DAVIN
Ancien directeur adjoint de la DRASS PACA

La Croix, qui est un partenaire constant de cette Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, a publié le 2 juin un article intitulé : « *La lutte contre la pauvreté divise l'Europe* ». Aux problèmes importants qui agitent l'Europe institutionnelle (crise économique), pouvons-nous opposer notre propre image de l'Europe, celle des gens et des solidarités ordinaires ?

Certains individus s'attachent quotidiennement à améliorer le niveau de ressources ou de dignité de leurs concitoyens.

Trois thématiques ont été retenues pour nos ateliers, où les pratiques des acteurs de l'inclusion sociale seront évoquées :

- l'inclusion financière ;
- la santé ;
- la culture.

J'insiste sur la nécessité d'une participation active des participants à ces ateliers, et notamment des bénéficiaires. Ces derniers, qui sont au cœur des dispositifs, doivent pouvoir s'exprimer librement. Un des objets du travail social est précisément de permettre aux usagers de présenter ce qui pourrait selon eux réduire leur exclusion ou faciliter leur parcours de vie.

Ma deuxième consigne sera de ne pas nous en tenir aux constats de l'existant, mais aussi d'émettre des propositions. Notre finalité est bien d'émettre des suggestions en vue de faire évoluer les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Expression culturelle autour de l'exclusion et échanges

Projection du film Expression des exclusions : Etat des lieux / Etat d'urgence (réalisé par l'association Le Fil Rouge de l'Image).

Création théâtrale L'errance est immobile (coproduction des associations Femmes SDF et L'Envol, Compagnie de spectacle vivant).

Echange sur l'exposition photographique Papa, maman, la rue et moi animé par les auteurs : Véronique MOUGIN et Pascal BACHELET.

Restitution des ateliers

Atelier n°1 : Inclusion financière

Bénéficiaire des services bancaires, accéder au crédit, prévenir le surendettement

Constats et freins

Catherine ARNAUD
CAF des Bouches-du-Rhône

I. Revenus

Nous jugeons indécent le revenu de certains ménages, qu'il s'agisse du montant de ces ressources, de l'irrégularité avec laquelle elles arrivent jusqu'aux ménages ou de l'irrégularité dans le versement des prestations par les opérateurs. Nous avons constaté que la notion de reste à vivre n'existe pas sur un plan juridique. La vulnérabilité des ménages peut aussi accroître leurs difficultés à obtenir un prêt. Nous nous sommes interrogés sur l'influence du non-emploi sur l'accessibilité des services bancaires.

II. Conditions d'ouverture et d'accès/droit au compte

Dans ce domaine, les personnes peuvent rencontrer des difficultés administratives. Ainsi, il est difficile d'obtenir un récépissé pour les demandeurs d'emploi à l'extérieur des enseignes faisant l'objet d'un partenariat spécifique. Nous avons également remarqué des problèmes de domiciliation pour les SDF ou les demandeurs d'asile. Les personnes atteintes de problèmes de santé, quant à elles, éprouvent des difficultés pour accéder au crédit. Leurs polices d'assurance font souvent l'objet d'une sur-tarifification.

Dans le domaine de l'accompagnement social, certains travailleurs sociaux manquent de connaissances sur les dispositifs et notamment sur le microcrédit, ce qui réduit le nombre d'orientations vers ces outils. Nous manquons de moyens humains dans l'accompagnement à la gestion du budget et dans le traitement du surendettement.

Les individus, quant à eux, s'autocensurent dans l'expression de leur droit au compte du fait de la complexité des démarches à accomplir pour accéder à un compte bancaire.

Préconisations
Marie-Hellen LAWANI
UDAF 44

Les aspects psychologiques de l'exclusion, la culpabilisation, doivent être prise en compte pour ne pas faire porter aux exclus la responsabilité de leur situation. Nous avons aussi évoqué la pertinence de la participation des usagers aux comités de pilotage des actions entreprises en leur faveur.

En ce qui concerne le secteur bancaire, nous avons dénoncé les produits non adaptés aux besoins et capacités du public, ainsi que les publicités et relances abusives. Nous demandons que les documents bancaires (relevés d'opération, relevés de compte bancaire) soient rendus plus lisibles pour améliorer leur compréhension. Nous appelons également de nos vœux une plus grande transparence sur les tarifs et les pratiques bancaires.

Nous proposons la mise en place d'une instance de régulation et d'incitation pour l'inclusion bancaire effective. Nous aspirons aussi au développement d'une relation de confiance entre les banquiers d'une part et leurs clients, les associations ou les travailleurs sociaux d'autre part. Nous souhaitons que l'accessibilité des services bancaires pour les personnes pourvues d'un emploi soit comparée avec celle des personnes dépourvues d'emploi, dans le cadre d'une étude fine et chiffrée.

Nous recommandons également un développement des processus d'appropriation du savoir en vue de favoriser la maîtrise du budget. Nous préconisons l'organisation de formations des individus, des professionnels et des ménages, ainsi qu'une approche collective et en réseau de ces thématiques.

Il convient d'accroître les moyens dédiés à l'accompagnement vers le microcrédit personnel, car cet outil paraît adapté pour résoudre un certain nombre de difficultés. Nous proposons également de renforcer la visibilité des médiateurs (Médiateur de la République, médiateurs bancaires). Enfin, nous souhaitons qu'un médiateur soit désigné au sein de chaque CAF.

Atelier n°2 : Santé
Se soigner, se faire entendre, prévenir et construire ensemble
Laurent EL GHOZI
FNASAT-Gens du voyage

Pierre LARCHER, de la DGCS, et moi-même, avons regroupé nos rapports. Voici donc les conclusions des deux groupes qui ont œuvré sur le thème de la santé.

I. Accès aux droits et aux soins

Nous sommes convaincus que les textes actuels sont cohérents. S'ils étaient appliqués jusqu'au bout et dans tous les territoires, la situation en matière de santé serait toute autre. Selon ces textes, par exemple, les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) devraient être ouvertes tous les jours et être accessibles à tous. Cette permanence doit permettre à quiconque d'être soigné, quel que soit son niveau de couverture santé. La loi doit aussi être appliquée dans les collectivités locales : il

convient par exemple que les CCAS acceptent de domicilier les gens du voyage et tziganes. Dans cette même logique d'application des textes, le refus de soins est un délit : il doit être sanctionné comme tel.

Pour favoriser l'application des textes, il est nécessaire de renforcer les voies de recours existantes plutôt que de les détruire. La HALDE ou le Médiateur de la République ont fait la preuve de l'efficacité de leur intervention : il convient de faciliter l'accès à ces dispositifs.

L'inflation législative a été évoquée. Elle ne facilite pas le travail des usagers et des associations. Il convient de simplifier les dispositifs et de lutter contre la « politique de guichet » où un intervenant décide seul d'accorder, ou de ne pas accorder, le droit à une prestation. Evidemment, cette politique est hors-la-loi.

Nous appelons de nos vœux une harmonisation inter-caisses, qui permettra à tous de bénéficier d'une couverture maladie égale sur l'ensemble du territoire. Nous souhaitons aussi que les ruptures de prise en charge soient évitées, notamment pour les personnes qui sortent de prison.

II. Prise en charge des personnes

Nous avons rappelé qu'il faut respecter les personnes, ce qui implique de déployer un dispositif de formation. Les acteurs doivent pouvoir prendre le temps de connaître le parcours de vie d'une personne. Les personnes qui se sont trouvées dans une grande précarité ont elles aussi besoin de temps pour se réinsérer.

Il convient également de trouver les moyens de déployer des référents polyvalents, capables de suivre les personnes en grande difficulté dans la durée. Nous avons opposé cette logique à celle consistant à fragmenter l'accompagnement dans le temps ou de manière thématique. L'ouverture de guichets polyvalents permet aussi de rassembler les démarches relatives au logement, aux prestations familiales, aux droits sociaux ou à la santé. En effet, la multiplication des guichets est une source constante de rupture de droits.

Par ailleurs, nous proposons d'améliorer la connaissance du système dans les populations des usagers et des professionnels. Au-delà de la simplification des dispositifs, nous devons faire en sorte que chacun puisse s'en saisir.

Le *housing first* est une logique venue d'Outre-Atlantique et une évidence absolue. Il n'y a pas de soin, de prévention et de santé possible si l'on est à la rue. L'accès à un toit, qu'il s'agisse d'un hébergement, accompagné ou non, ou d'un logement de droit commun, est une priorité absolue. Loger les personnes est le seul moyen qui leur permettra d'accéder durablement aux soins et plus largement à la santé.

Enfin, nous sommes porteurs d'une exigence particulière pour certaines populations. Les enfants, par exemple, ont le droit d'être soignés et scolarisés, sans aucune exception. Les femmes sont un autre de ces publics particulièrement vulnérables, ainsi que les gens du voyage. Il faut savoir que ces derniers sont la population la plus discriminée en Europe, ce qui entraîne des conséquences sur leur état de santé.

III. Participation directe des usagers-citoyens-habitants à la conception de solutions avec les professionnels

On ne peut pas œuvrer sur la santé des usagers sans leur concours. L'idée de la participation n'est pas une idée démagogique : il ne peut pas y avoir de progrès dans les politiques de santé si les usagers n'y sont pas associés. Cela implique de mettre en œuvre des actions de formation permanente, continue et interprofessionnelle, associant par exemple les forces de l'ordre, les travailleurs sociaux et les éducateurs de la PJJ.

Nous proposons de développer la participation des usagers-citoyens-habitants, dans le cadre de dispositifs de santé communautaire, ou encore grâce à des pairs aidants. Ainsi, les usagers des drogues peuvent montrer les pratiques réductrices des risques à leurs pairs. Ces actions sont très utiles pour les usagers, mais aussi très instructives pour les professionnels.

IV. Modifications attendues de la loi

Nous émettons une proposition révolutionnaire : la prise en charge à 100 % par le régime obligatoire d'Assurance maladie de l'ensemble des substances médicalement utiles dans le cadre des actions de prévention, de soins et de prise en charge postérieure à une maladie. Les autres médicaments, quant à eux, doivent être pris en charge par le régime complémentaire.

Nous souhaitons également donner la priorité à la prévention. Celle-ci représente actuellement 3 % des dépenses de santé, ce qui est dérisoire. Pourtant, la prévention permet d'économiser des frais de prise en charge et des frais sociaux (dépenses liées aux arrêts de travail).

En ce qui concerne les actions de prévention, celles-ci atteignent pour l'essentiel des personnes déjà informées. Les campagnes de prévention nationale tendent à accroître les écarts entre les catégories de personnes les plus favorisées et les plus défavorisées. Par conséquent, au-delà du développement des actions de prévention, nous proposons de cibler celles-ci à l'attention des populations les moins favorisées.

Nous recommandons par ailleurs une pérennisation des dispositifs d'accompagnement, en vue d'éviter la répétition permanente d'expérimentations. Il s'agit notamment de lutter contre le caractère annuel des financements accordés sur appels à projets. Lorsqu'un dispositif a fait la preuve de son efficacité, il doit intégrer le droit commun.

Nous sommes aussi convaincus de l'intérêt de la territorialisation des politiques de santé. Celles-ci doivent être menées au plus près des habitants. Les actions de formation interprofessionnelle menées sur le territoire contribuent à cette territorialisation. L'intérêt de cette formation est d'aider les acteurs à se rencontrer, à se connaître, et donc à travailler ensemble.

Nous soulignons l'intérêt des Ateliers Santé Ville (ASV) des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Le financement de ces dispositifs mérite d'être pérennisé.

Par ailleurs, des Contrats Locaux de Santé (CLS) devront être conclus par les ARS. Ces contrats doivent devenir un outil primordial dans la mise en œuvre des politiques publiques de santé. En effet, ils contribuent à la territorialisation des politiques de santé. De ce fait, les CLS permettent de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé.

Atelier n°3 : Culture
Accéder, créer, partager
Daniel FREDOUT
FRMJC Méditerranée – FRMJC ADL PACA

I. Constats

Nous avons organisé notre synthèse autour des deux thématiques suivantes :

- culture et paradoxe ;
- culture en mouvement.

1. Culture et paradoxe

Les participants à l'atelier ont réaffirmé leur besoin de différencier la culture et l'art. En effet, il n'est pas toujours opportun de réduire la culture à la seule pratique artistique. Nous avons également rappelé que la culture est un droit fondamental, qui doit être relié aux autres droits fondamentaux des personnes.

La question de l'égalité d'accès à la culture a été soulevée. Nous estimons par ailleurs que la « culture des riches » ne doit pas être opposée à « celle des pauvres ». Au lieu de considérer seulement les problèmes des populations les moins favorisées, nous devons tenir compte de leurs ressources.

Parfois, le caractère indéfini de la notion de « culture » peut favoriser l'émergence d'un consensus. Le paradoxe culturel réside dans le fait que la culture peut être source de débat. Or la controverse, voire le conflit, peuvent présenter un intérêt lorsqu'ils aboutissent sur un processus constructif.

Par ailleurs, un des intervenants a rappelé que le choix de Marseille en tant que capitale européenne de la culture 2013 s'explique entre autres par les handicaps de la ville. La pauvreté de la ville et de son tissu économique sont devenus un atout dans le cadre de cette désignation. Cette situation est un exemple de paradoxe culturel.

2. Culture en mouvement

Les représentants d'ATD Quart Monde, forts de leur expérience de bibliothèques de rue, ont lancé un débat ouvert sur les moyens permettant d'apporter la culture à l'autre.

La culture en mouvement est aussi une culture qui se propage en tous sens, y compris du public vers les décideurs culturels. Ce débat recouvre les questions d'accès à la culture, d'égalité d'accès et d'adéquation du niveau culturel des actions menées. Nous souhaitons créer un système permettant aux personnes d'être ensemble et de mener des actions de concert. Les acteurs culturels, pour leur part, interviendraient au plus près des personnes et à leurs côtés.

II. Préconisations

Trois pistes de travail ont émergé de nos échanges.

- Nous insistons sur la nécessité d'expérimenter en matière culturelle. Bien sûr, un certain nombre de réseaux et d'expériences existantes doivent être consolidés ou pérennisés. Cependant, pour explorer le champ culturel, nous devons encore mener des expérimentations. Nos actions ne relèvent pas toutes d'un cadre défini. D'ailleurs, un intervenant a évoqué la rigidité des appels d'offres ou des règles de financement qui peuvent freiner l'innovation. Les dispositifs européens sont particulièrement rigides.

En résumé, nous appelons de nos vœux la pérennisation des expériences qui ont fait leurs preuves, associée à un droit à l'expérimentation. Nous avons également échangé sur le rôle des institutions. L'Education nationale, par exemple, pourrait être le vecteur d'un socle commun d'éducation et de culture. Nous avons proposé, de manière humoristique, l'abandon de la flûte à l'école. Cela signifie que nous avons intérêt à innover, y compris dans le monde institutionnel, c'est-à-dire à rechercher des modes d'éducation et d'expression nouveaux.

- En ce qui concerne la démarche méthodologique, un intervenant a évoqué la nécessité de construire des processus, considérant qu'il vaut mieux construire des « pistes d'envol » plutôt que les plans de « machines à voler ». L'idée est intéressante : nous recommandons d'accompagner des processus plutôt que de proposer des produits industrialisés ou standardisés.
- L'évaluation est le troisième élément soulevé par le groupe. Nous souhaitons construire des chantiers et des indicateurs d'évaluation adaptés aux questions que nous nous posons. En effet, les modèles d'évaluation actuels sont industriels : ils ne sont pas toujours adaptés aux processus culturels, d'autant que les effets des actions culturelles sont des effets à long terme. Nous ne contestons pas la nécessité d'évaluer nos actions : nous nous interrogeons sur les indicateurs qui nous permettront d'évaluer l'action culturelle avec pertinence.

Tout au long de la journée, les différents intervenants ont insisté sur la nécessité de replacer l'humain au cœur des politiques. Les participants au groupe de travail partagent cette préoccupation. D'ailleurs, ils suggèrent que nous nous détachions des termes « d'utilisateur » ou de « bénéficiaire » qui introduisent une forme d'inégalité entre les participants aux processus qui nous occupent.

Sylvain LARNICOL
Association « Le Fil Rouge de l'Image »

La nécessité d'aller vers les publics et de leur amener des pratiques artistiques et créatives a été soulignée. Nous souhaitons construire des parcours complets. Ainsi, en chaque personne, nous pourrions identifier des ressources développées par d'autres moyens que par les moyens traditionnels, c'est-à-dire grâce aux bibliothèques ou aux autres lieux d'accès au savoir.

Une des conclusions de nos discussions est que la pratique artistique permet aux personnes de se conforter dans leur état de haute inexpérience créatrice, et donc d'entrer dans un parcours de création personnelle. Ainsi, les personnes développent leur individualité.

Par ailleurs, nous avons mis en exergue les possibilités de croisement entre les actions créatives existantes, qu'elles soient portées par des professionnels ou par des bénéficiaires de l'action culturelle. Ces deux populations pourraient échanger davantage, dans une logique de décroisement de leurs actions. Ainsi, la présence de professionnels favoriserait les progrès des bénéficiaires. Les publics, quant à eux, pourraient prendre de la distance par rapport à leur parcours de vie et retrouver confiance. Cette confiance retrouvée permettrait aux publics d'acquérir de nouvelles connaissances et donc de s'inscrire dans de nouveaux parcours de vie.

Clôture et synthèse

François SOULAGE

Président du Secours Catholique,

Ambassadeur de l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

J'ai noté une douzaine de mots-clés au cours de nos échanges. Je tenterai de relier ces éléments avec les conclusions de la rencontre de Rennes sur les parcours d'insertion.

Le premier élément que je retiens est l'équilibre nécessaire entre l'expérimentation et les actions de droit commun. Notre intervention consiste à lancer des expérimentations en vue qu'elles intègrent ensuite le droit commun. Les Ateliers Santé-Ville, par exemple, sont sur le point de devenir des actions de droit commun.

Lors de notre séminaire de Rennes, j'avais déjà évoqué les appels à projets lancés dans le domaine de l'insertion. Les acteurs du monde de l'insertion se trouvent dans une situation difficile lorsqu'ils doivent appliquer les règles européennes. La nécessité d'une mise en concurrence des actions est un obstacle à nos projets. Pour assurer la continuité des services que nous proposons, il convient de sortir de la logique d'appels d'offres et d'entrer dans une logique de pérennisation des actions.

Ainsi, dans les domaines de la santé, de la culture ou de l'inclusion financière, les actions d'intérêt général doivent être considérées comme des services d'intérêt général, qui ne seraient pas soumis à une marchandisation. Ce principe est la simple application des dispositions du traité de Lisbonne. Le Gouvernement doit se positionner sur ce point pour clarifier la limite entre les actions soumises à appels d'offres et celles qui ne doivent pas l'être.

Mon deuxième mot-clé sera la personnalisation. Dans tous les domaines, la question de la pauvreté doit être traitée en considérant chaque personne en tant qu'individu, au-delà de son statut de « pauvre ». Les parcours doivent eux aussi être personnalisés. Lors du séminaire de Rennes, nous avons évoqué les parcours d'insertion : nous pourrions envisager des parcours d'accès aux droits. Il est impossible de traiter la situation d'une personne en l'inscrivant dans plusieurs dispositifs simultanés ou successifs. Chaque personne doit pouvoir être prise en charge en tant que telle, sa situation étant envisagée dans sa globalité.

La création de parcours individualisés entraînera forcément des modifications dans les procédures administratives. Je tiens à rappeler que plusieurs Etats tels que l'Italie ont développé une logique de parcours dans le domaine de l'insertion par l'économique. D'aucuns opposent que les règles européennes nous en empêchent : cette affirmation est erronée. En tout état de cause, nous ne pouvons plus accepter que le traitement d'une pathologie, par exemple, soit arrêté brutalement en raison d'un manque de ressources.

Nous avons aussi évoqué la notion reste à vivre. Monsieur le Ministre des Solidarités Actives a lui aussi affirmé que le reste à vivre des ménages est un véritable problème. Cependant, cette notion n'est toujours pas définie à ce jour. Le Secours Catholique a mené l'enquête : la somme des dépenses contraintes aboutit pour certains ménages à un reste à vivre négatif. En outre, même si leur reste à vivre est identique, une famille comportant deux enfants ne se trouvera pas dans la même situation qu'un célibataire. Voilà pourquoi le Secours populaire plaide, avec d'autres

associations, en faveur d'une personnalisation des minima sociaux. Cette personnalisation implique d'élaborer des règles de calcul spécifiques.

Le troisième mot-clé que j'ai noté est la durée. Les dispositifs que nous avons évoqués se déroulent dans la durée. Par conséquent, ils doivent être évalués dans la durée, sur la base de critères d'évaluation adaptés. L'ensemble des parties prenantes ont intérêt à définir des indicateurs pertinents. En effet, sans critères d'évaluation, l'action associative est soumise à la bonne volonté de ses financeurs.

Jusqu'ici, les critères d'évaluation utilisés sont majoritairement quantitatifs. Nous devons déployer des indicateurs qualitatifs, notamment dans le domaine culturel. En effet, il peut être difficile d'identifier *a priori* l'utilité des activités culturelles. Le Centre d'Accueil de Soins Hospitaliers de Nanterre a démontré que cette possibilité existe. En effet, ce centre d'accueil organise des activités créatives : la simple comparaison de l'état des personnes qui y participent, et de celles qui n'y participent pas, donne une idée de l'intérêt de ces activités. Les critères qualitatifs d'évaluation permettent aussi d'inscrire l'évaluation de l'action, et donc l'action elle-même, dans la durée.

Mon cinquième mot-clé est l'accompagnement. L'accompagnement est très mal financé, mais nous avons besoin de le développer. L'accompagnement ne doit pas être assimilé à un tutorat. Les acteurs, et notamment les travailleurs sociaux, craignent que les personnes soient déresponsabilisées et donc mises sous tutelle dans le cadre de l'accompagnement. Or celui-ci consiste à aller avec la personne vers la destination que la personne elle-même aura fixée. Nous devons faire en sorte que la personne connaisse son but, avant même de nous lancer dans la démarche d'accompagnement.

Par ailleurs, pour résoudre une situation de surendettement, il convient de déployer un accompagnement dans la durée. Par ce moyen, l'accompagnant évitera que les éléments générateurs de cette situation ne se présentent à nouveau. Malheureusement, le développement de cette approche est limité par la difficulté des acteurs à financer les actions d'accompagnement.

Or l'inclusion économique ne s'obtient pas par l'unique moyen du microcrédit social. Pour résoudre les problèmes d'accès aux services bancaires, nous devons intervenir sur l'ensemble de la vie bancaire des ménages. Les banques, quant à elles, soutiennent le microcrédit social. Celles-ci considèrent qu'elles auront accompli leur devoir en se limitant à intervenir dans ce cadre. Pour notre part, nous ne pouvons pas nous en contenter.

L'inconditionnalité est un mot-clé valable dans tous les domaines. La législation actuelle prévoit d'ores et déjà cette inconditionnalité, mais elle n'est pas respectée dans les faits. Il n'est pas utile de créer des dispositifs législatifs nouveaux : il nous suffit de faire appliquer des droits existants là où ils ne sont pas suffisamment respectés. L'Aide médicale de l'Etat (AME) est un de ces droits. L'aide devrait être ouvert à toute personne résidant en France depuis plus de trois mois. Dans les faits, cette disposition n'est malheureusement pas respectée. La notion d'inconditionnalité sera un thème fort de mon compte-rendu de cette journée. Je souligne au passage que cette notion est absente des projets de loi soumis par Monsieur BESSON au Sénat.

En ce qui concerne la participation des usagers, j'invite les présents à transformer les slogans en pratiques. Lors du séminaire de Rennes, la notion de « participation des acteurs » est souvent revenue dans les échanges. Il nous reste à déterminer qui sont ces « acteurs ». Ceux qui ont été évoqués à Rennes semblent être les professionnels de l'action sociale. Pourtant, les bénévoles, les travailleurs du secteur associatif et les usagers devraient eux aussi être considérés comme des

acteurs. Nous devons insister sur la nécessité d'associer les publics et d'inciter ceux-ci à exprimer ce qu'ils ressentent.

Le territoire est un autre mot-clé qui sera développé davantage lors du séminaire de Lille. Nos deux premières rencontres ont démontré que si nous voulons progresser dans la lutte contre la pauvreté, il faudra développer des dispositifs à l'échelle des territoires. Nous l'avons constaté dans le domaine de la sécurité ou dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Un intervenant doit faire autorité sur un territoire et prendre des décisions aux côtés du bénéficiaire. Nous ne pouvons pas continuer à travailler de manière cloisonnée, comme le font les services de l'Education nationale et les acteurs du monde culturel.

Nous devons développer les notions de chef de file, de territoire et de personnalisation pour parvenir à des résultats probants. J'espère que nous pourrions rapidement découvrir les premières expériences de collectivités qui auront pris cette problématique à bras-le-corps.

La médiation est un autre élément évoqué à plusieurs reprises au cours des précédentes interventions. Il me paraît important que nous déployions un médiateur référent. A l'heure actuelle, les publics qui ne sont pas encore intégrés dans l'un ou l'autre des dispositifs ignorent à qui s'adresser tellement le système d'aide est complexe. Des médiateurs territoriaux ont d'ores et déjà été mis en œuvre dans certaines collectivités ; si cette profession se généralisait, le médiateur serait un interlocuteur comparable à un chef de file pour les bénéficiaires.

Les personnes qui se trouvent aujourd'hui en grande difficulté ont franchi une série d'étapes dans la dégradation de leur situation. L'image de l'escalier me paraît éloquent : il est plus difficile de remonter l'escalier que de le descendre. Or le système d'accompagnement actuel a un défaut : lorsque le bénéficiaire a franchi une étape dans le rétablissement de sa situation, la partie prenante de l'étape suivante n'en est pas avertie. En outre, les personnes en situation de grande pauvreté subissent plus fréquemment des accidents de la vie car leur parcours de vie est devenu erratique. Voilà pourquoi il me paraît indispensable de construire un parcours. Celui-ci doit être pris en charge par les représentants de la puissance publique au plus près des personnes, c'est-à-dire à l'échelle des collectivités décentralisées.

L'Etat doit donc confier aux collectivités les ressources nécessaires pour mener ces parcours à bien. Or jusqu'ici, l'Etat a transféré des compétences aux collectivités sans leur confier les moyens qui y correspondent. Les modalités de la réforme territoriale mériteraient d'être revues dans une optique de territorialisation. Par ailleurs, j'émets le vœu que les responsabilités soient plus clairement réparties dans le cadre de la décentralisation. Nous devons lutter contre l'émiettement des responsabilités entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales. La réforme doit permettre de désigner un chef de file territorial dans chaque domaine où nous intervenons.

« Parcours », « personnalisation » et « territoires » sont les trois mots-clés qui ont rythmé notre journée. Ils seront développés davantage encore lors du séminaire de Rennes.

Serge DAVIN
Ancien directeur adjoint de la DRASS PACA

Diverses informations sur l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sont disponibles sur le site <http://www.leurope-contre-la-pauvrete.gouv.fr>.

Le prochain séminaire en région, consacré aux partenariats territoriaux, aura lieu à Lille au mois de septembre. Ensuite, un séminaire sur le thème du logement aura lieu à Paris ou à Strasbourg. L'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se terminera par une cérémonie de clôture qui aura lieu à Paris fin novembre 2010.